



## **DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE DE MONTRÉAL**

**Mémoire du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN**

**Dans le cadre de la consultation sur la valorisation du développement  
économique local**

**Présenté à la Commission d'agglomération sur le développement  
économique et urbain et l'habitation**

**11 avril 2012**

## Introduction

Organisation affiliée à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN (CCMM–CSN) regroupe plus de 94 000 travailleuses et travailleurs, tant dans les secteurs public et parapublic que dans le secteur privé, répartis au sein de plus de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval, du Nunavik et de la Baie James dans le Grand Nord. Le conseil central compte dans ses rangs des femmes et des hommes qui travaillent dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, dans les institutions scolaires, les manufactures, les usines, les commerces, les bureaux, les médias, les organismes gouvernementaux ainsi que dans le secteur de la construction.

Le CCMM–CSN a pour mandats, entre autres, de faire connaître et reconnaître les revendications des membres de ses syndicats affiliés, mais aussi celui de les représenter sur des questions qui les touchent comme citoyennes et citoyens. Luttant pour une société plus solidaire, plus démocratique, plus juste, plus égalitaire, le CCMM–CSN est préoccupé par les questions liées au développement des communautés tel que le développement économique local. C'est dans ce cadre que nous intervenons aujourd'hui devant la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation.

Le CCMM–CSN interviendra sur trois aspects : Soutenir les acteurs du développement local, soutenir l'entrepreneuriat, favoriser le développement et l'aménagement durables des quartiers.

Le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN a à cœur non seulement l'amélioration des conditions de travail de ses membres, mais aussi l'amélioration de leurs conditions de vie, et ce, de manière générale. Il favorise également la création d'emplois de qualité. Il est donc un acteur de premier plan présent, notamment dans les lieux de concertation de son territoire. C'est pour ces raisons qu'il est engagé activement dans le développement de son territoire, que ce soit au niveau régional ou local.

### **Soutenir les acteurs locaux**

Le développement économique pluriel d'une métropole comme Montréal est essentiel pour le Québec. Montréal a souvent fait preuve d'audace et d'innovation. Mais en ces temps économiquement incertains, il est important de réfléchir aux meilleures stratégies à mettre de l'avant et à y associer l'ensemble de la communauté. Montréal est une des villes leader dans le développement économique du Québec et, à ce titre, doit en assumer la part de responsabilité qui lui échoit. Nous voyons trop souvent de grandes entreprises fermer leurs portes dans notre région. Nous perdons régulièrement des emplois, souvent de qualité et bien rémunérés. Ces situations sont fort préoccupantes. Montréal doit relever plusieurs défis pour être la ville prospère et solidaire qu'elle mérite d'être. C'est d'ailleurs l'esprit qui guide la Stratégie de développement économique 2011-2017 de Montréal. Dans ce contexte, il est donc important de valoriser le développement économique local et le soutenir concrètement.

Nous retrouvons plusieurs joueurs sur le terrain. On a qu'à penser aux Centres locaux de développement (CLD), aux Services d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE) ou au Fonds de développement Emploi-Montréal (FDEM). Bien que ces acteurs soient reconnus par la Ville de Montréal, d'autres tout aussi importants sont actifs sur le terrain. À ce titre, nous trouvons essentiel de ne pas oublier les Corporations de développement économique communautaire (CDEC).

Les CDEC sont des partenaires incontournables de la concertation sur les enjeux territoriaux. Cette instance multisectorielle est un pôle mobilisant dans les arrondissements de Montréal et permet l'amélioration de la qualité de vie de la population et des quartiers. Initiées par les communautés et créées pour la plupart au début des années 1990, les CDEC sont des carrefours économiques, politiques et sociaux qui animent les quartiers de Montréal. Ce sont elles qui détiennent les mandats CLD sur leur territoire depuis 1998.

Le développement économique communautaire repose sur des mesures décidées et développées à l'échelle locale pour créer des débouchés économiques et améliorer les conditions sociales des collectivités sur une base viable et englobante. De plus, c'est un processus communautaire dirigé par et pour ses membres et fondé sur une approche combinée de développement social et économique, favorisant le bien-être économique, social, écologique et

culturel des collectivités. Les CDEC s'inscrivent tout à fait dans cette mouvance puisqu'elles ont pour mandat de trouver des solutions innovantes, créatives et rassembleuses pour le milieu et elles recherchent des moyens pour éliminer la pauvreté. Il est important que le développement économique du territoire ne se fasse pas au détriment du développement social. C'est donc dire que les emplois qui seront créés devront être de qualité.

La gouvernance collégiale des CDEC est un atout important pour la réalisation de projets de développement économique communautaire, non seulement avec les personnes représentantes élues pour la diriger, mais également avec les personnes salariées qui la font vivre au quotidien.

Du côté de leurs conseils d'administration (CA), en plus de bien cerner les besoins du milieu, leurs membres peuvent travailler à limiter les irritants potentiels avec les résidants et maximiser les retombées des projets pour l'ensemble de la communauté. C'est pourquoi nous retrouvons généralement au CA des membres de tout horizon, ancrés dans les quartiers, tels que des gens d'affaires, des représentants syndicaux, des groupes communautaires, des institutions, des élu-es, des citoyennes et des citoyens, etc. Pour le CCMM–CSN, il est donc important d'y être associé. D'ailleurs, des représentantes et des représentants du CCMM–CSN sont déjà présents dans six conseils d'administration de CDEC.

Pour le CCMM–CSN, il est donc important de considérer les CDEC comme des partenaires essentiels au développement local et de leur donner les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.

## **Recommandations**

- 1 - Reconnaître les CDEC comme des partenaires essentiels dans le développement économique local de Montréal.
- 2 - Assurer un financement adéquat aux CDEC pour soutenir leur mission.

## **Soutenir l'entrepreneuriat**

La création d'entreprises favorise et dynamise le développement économique d'une région, ce qui contribue à la création et au maintien d'emplois. L'entrepreneuriat se décline sous plusieurs formes et dans plusieurs secteurs. Bien que tous les secteurs soient importants, le CCMM–CSN favorise le développement d'entreprises en économie sociale mieux connues sous l'appellation « entreprises collectives ». Ces entreprises ont pour finalité de servir leurs membres ou la collectivité, plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier; elles intègrent dans leurs statuts et leurs façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagères et usagers,

travailleuses et travailleurs; elles défendent la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de leurs surplus et revenus; elles fondent leurs activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.<sup>1</sup> Les valeurs et les pratiques de ces entreprises sont en ligne directe avec celles que nous mettons de l'avant au CCMM-CSN.

Sur le territoire de Montréal, on retrouve des organismes qui aident les entrepreneurs dans des catégories spécifiques. C'est le cas, entre autres, de Femmessor-Montréal – *Réussir en affaires*. Femmessor-Montréal est l'organisme régional de soutien à l'entrepreneuriat féminin (ORSEF) de l'île de Montréal. Il soutient les entrepreneures dans leur parcours, grâce à des services d'accompagnement, de soutien au réseautage, de formation et de financement. Il a aussi pour mission de promouvoir l'entrepreneuriat féminin comme outil de création d'emploi et de développement économique pour l'île de Montréal. Depuis sa création en 2008, Femmessor-Montréal a permis de créer ou maintenir 109 emplois pour un montant investi de 661 661 \$.

D'autres organismes travaillent pour aider les femmes à se lancer en affaires, particulièrement celles issues de l'immigration et des communautés culturelles. À cet égard, deux nouvelles initiatives ont vu le jour tout récemment, soit la Coopérative entreprise partagée (CEP) et le Continuum entrepreneuriat Montréal pour femmes issues de l'immigration (CEMFII). Ces organismes travaillent en complémentarité pour améliorer les chances de réussite des entrepreneures.

Plusieurs actrices et acteurs sont sur le terrain pour soutenir les entrepreneurs. Toutefois, ces entrepreneurs ne connaissent pas toujours les services offerts sur le territoire. Il serait donc intéressant de mettre sur pied un portail les regroupant tous et expliquant leur spécificité. Un tel portail pourrait faire l'objet de discussion à la Table régionale des partenaires en entrepreneuriat prévue dans la nouvelle stratégie québécoise de l'entrepreneuriat du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

## **Recommandations**

3 - Mettre sur pied la Table régionale sur l'entrepreneuriat prévue dans la stratégie québécoise de l'entrepreneuriat et y inclure tous les acteurs et actrices qui agissent sur le territoire.

4 - Reconnaître Femmessor-Montréal comme actrice du développement économique pour Montréal.

---

<sup>1</sup> Définition proposée par le Chantier de l'économie sociale qui a fait consensus au Sommet sur l'économie et l'emploi en octobre 1996, extrait du rapport « Osons la solidarité ».

## **Favoriser le développement et l'aménagement durables des quartiers**

Parmi les moyens à mettre de l'avant pour le développement et l'aménagement durables des quartiers de Montréal, le CCMM–CSN favorise la mise sur pied de quartiers de type TOD (*Transit Oriented Development*). Comme nous l'avons indiqué dans notre mémoire présenté à la Communauté métropolitaine de Montréal lors de la consultation publique sur le projet du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) l'automne dernier, « cela permet de mettre un frein à la tendance fâcheuse à l'étalement urbain [...]. Certains éléments permettront très certainement d'optimiser la qualité de vie des quartiers : proximité des services, mesures visant l'amélioration de l'offre de transport collectif et actif [...]. En plus d'être complètement en phase avec des objectifs de réduction de l'utilisation de l'automobile, la mixité des usages et de diversité de fonctions favorise le développement économique local, notamment par le biais de l'implantation de services et de commerces de proximité. » Une attention doit aussi être portée sur l'inclusion de logements sociaux de façon significative dans les nouveaux projets résidentiels afin d'assurer une mixité sociale et éviter la gentrification des secteurs.

Montréal doit avoir une préoccupation concernant les secteurs « laissés pour compte ». Prenons pour exemple la rue Centre, dans le quartier Pointe-Saint-Charles, dans le sud-ouest de Montréal. Cette rue est délaissée par les commerçants, faute de vie économique stimulante. Et malgré des batailles citoyennes, telle celle menée tout récemment pour conserver la succursale de la Société des alcools du Québec (SAQ), les commerces ferment les uns après les autres. Ce genre de commerce peut être attrayant pour d'autres qui aimeraient s'installer tout près, car il favorise la chalandise. Pour le bien de la vitalité des quartiers et afin de favoriser le sentiment d'appartenance des résidents, la Ville aurait tout intérêt à soutenir l'établissement et le maintien de ces commerces de proximité.

### **Espaces industriels : une réflexion s'impose**

Une réflexion globale, impliquant l'ensemble des acteurs, doit aussi avoir lieu concernant les espaces industriels qui sont de plus en plus transformés et convertis en zone résidentielle, principalement pour faire place à des condos. On sait que le taux d'inoccupation des espaces industriels est passé de 2,2 % en 2000 à 10,3 % en 2010. Cette situation s'explique principalement par les fermetures d'entreprises dans l'industrie manufacturière, entreprises pour la plupart bien ancrées dans les quartiers. Cette érosion a des conséquences importantes sur l'économie locale et sur la vitalité de ces quartiers, entre autres parce qu'elle occasionne la perte d'emplois de qualité et souvent de proximité. Selon nous, Montréal doit protéger et valoriser ses zones industrielles. Non seulement cela permettra d'attirer des entreprises de plus grande envergure et de favoriser la création d'emplois, mais cela aura aussi pour conséquence de diversifier son économie. Évidemment, le tout devra se faire dans une perspective de développement durable, avec une création d'emplois de qualité,

le tout, près des espaces résidentiels. C'est ainsi que nous pourrions conserver les résidents dans leur quartier et... dans leur ville !

Cette mixité des fonctions et de ce développement doit nécessairement passer par une participation de la population aux discussions. Cela permettra d'assurer un développement plus harmonieux qui répondra mieux aux besoins des communautés.

### **Recommandations**

5 - Soutenir la réalisation de quartiers de type TOD dans une perspective de développement durable et de mixité sociale.

6 – Mettre en place une vaste consultation avec le plus grand nombre d'acteurs possible sur la protection et la valorisation des espaces industriels afin d'établir un plan d'action fondé sur des principes de développement durable.

7 – Démontrer une préoccupation particulière pour les quartiers « laissés pour compte ».

## **Conclusion**

Le développement économique d'une ville comme Montréal doit s'inscrire dans une perspective de justice sociale et de développement durable. Il doit favoriser le développement d'une économie locale, diversifiée et de proximité. La création d'emplois de qualité et la possibilité de vivre dans des quartiers où il fait bon vivre pour tout le monde doivent être au cœur des orientations qui seront retenues, entre autres si l'on veut éviter l'exode des Montréalaises et des Montréalais.

Montréal doit se positionner comme une métropole vigoureuse et inspirante. Plusieurs actions doivent être mises en place pour une diversification de son économie. La valorisation de son développement économique local est une de ces avenues. Pour ce faire, Montréal doit assurer un leadership politique fort pour réunir l'ensemble des partenaires qui se soucient de son avenir, mais aussi pour revendiquer et obtenir du gouvernement du Québec les outils nécessaires à son plein développement. Plusieurs défis restent à venir. Mais tous ensemble, nous pouvons arriver à les relever.



## **Annexe – Recommandations**

Le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN recommande que la Ville de Montréal fasse les actions suivantes :

### **Soutenir les acteurs locaux**

- 1 - Reconnaître les CDEC comme des partenaires essentiels dans le développement économique local de Montréal.
- 2 - Assurer un financement adéquat aux CDEC pour soutenir leur mission.

### **Soutenir l'entrepreneuriat**

- 3 - Mettre sur pied la Table régionale sur l'entrepreneuriat prévue dans la stratégie québécoise de l'entrepreneuriat et y inclure tous les acteurs et actrices et acteurs qui agissent sur le territoire.
- 4 - Reconnaître Femmessor-Montréal comme actrice du développement économique pour Montréal.

### **Favoriser le développement et l'aménagement durables des quartiers**

- 5 - Soutenir la réalisation de quartiers de type TOD dans une perspective de développement durable et de mixité sociale.
- 6 – Mettre en place une vaste consultation avec le plus grand nombre d'acteurs possible autour des problématiques de la protection et de la valorisation des espaces industriels afin d'établir un plan fondé sur des principes de développement durable.
- 7 – Démontrer une préoccupation particulière pour les quartiers « laissés pour compte ».